

Gaëtan Clément
2000/01/01

Terminologie de l'«endroit» et de l'«envers»

Capsule linguistique



Le français dispose de plusieurs mots pour parler de l'« endroit » et de l'« envers », mais ces mots ne sont pas interchangeables. En voici les différences.

L'endroit et l'envers

En parlant de tout objet à deux faces, l'**endroit** est « destiné à être vu » et connote une supériorité par rapport à son contraire, l'**envers**, qui est « destiné à ne pas être vu ».

Ex. : *L'endroit ou l'envers d'un tableau, d'une étoffe, d'un tapis, d'une médaille...*

Ces deux termes peuvent contenir des connotations affectives.

Ex. : *Il faudrait tout remettre à l'endroit.*

Attendez de voir l'envers de la médaille !

C'est l'envers du décor qui m'inquiète.

Le roi Dagobert avait mis sa culotte à l'envers ! Quelle risée !

Le recto et le verso

Ces deux mots fort connus ne s'emploient que pour le papier. Le **recto** est la première page d'un feuillet dont l'envers est le **verso**.

Ex. : *Par mesure d'économie, il faudra imprimer chaque feuille au recto et au verso.*

Le dos

Ce mot est synonyme de **verso** ; il désigne l'envers d'un feuillet, considéré comme une partie moins importante que le recto.

Ex. : *Apposer sa signature au dos d'un chèque.*

L'endos

L'**endos**, ce n'est pas, comme on le pourrait le croire, le verso ; c'est « une mention portée au dos d'un titre à ordre ».

Ex. : *Comme endos, vous pouvez ne mettre que votre signature.*

***À l'endos de**

Difficile à croire, cette expression n'existe tout simplement pas. Ah ! que de désillusions !



Portable et portatif (deuxième épisode)

Dans le numéro de septembre 1997 de *Correspondance*, nous faisons la distinction entre les adjectifs *portable* et *portatif*, prévenant le lecteur de ne pas confondre l'un et l'autre. Nous disions de *portable* : « qu'on peut porter, mais qui n'a pas été expressément conçu à cette fin » ; de *portatif* : « est conçu pour être facilement transporté avec soi ».

Surprise ! *Le Grand Dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française donne maintenant *portable* et *portatif* comme synonymes et les définit ainsi : « Que l'on peut facilement transporter avec soi ». Fait intéressant, une note est ajoutée, qui nous ramène directement à la distinction que nous établissions en septembre 1997. Nous la citons ici : « Il n'est plus possible, de nos jours, d'opposer l'adjectif «portatif» à celui de «portable» en établissant une distinction entre ce qui a été conçu pour être transporté facilement et ce qui ne l'a pas été expressément dès l'origine. L'emploi de ces deux adjectifs pour former des termes nouveaux comme «téléphone portatif», «téléphone portable», [...], a contribué à faire cesser cette distinction. »

Il ressort de cela que :

- dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, les mots peuvent évoluer aussi rapidement que les réalités qu'ils expriment ;
- en matière de langue, c'est l'usage qui constitue la règle suprême.



Gaëtan Clément